

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/216

MATCH DES LEGENDES DU CLUB SPORTIF DE WATTEN – RACING CLUB DE LENS
INTERDICTION DE STATIONNEMENT RUE DU MILLAM

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route
Vu l'organisation par le Club Sportif de Watten d'un « Match des Légendes »
avec le Racing Club de Lens,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter la circulation
de tous les véhicules aux abords du stade Decreton

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité
des participants et faciliter le bon déroulement de cette manifestation

ARRÊTE

Art 1 : le stationnement de tous les véhicules sera INTERDIT des deux côtés de la chaussée
du N°69 au N°85 rue du Millam, le vendredi 06 septembre 2024 de 15h30 à 18h00.

Art 2 : Cette disposition entrera en vigueur dès la pose de la signalisation réglementaire par
les services techniques municipaux.

Art 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur l'Adjudant-chef de gendarmerie de Watten
- Le CD59, la CCHF, le SDIS et le gestionnaire de transports scolaires.

Fait à WATTEN, le 06 septembre 2024

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,


Daniel DESCHODT.